

[ml](http://www.snetap-fsu.fr/Region-centre-Lettre-petition-pour-la-sauvegarde-des-options-facultatives-des.ht)



Région centre : Lettre pétition pour la sauvegarde des options facultatives des lycées agricoles publics

- En Région -

Publication date: mercredi 30 mai 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Retour sur le (mauvais) film des événements :

- en janvier dernier, la Direction Générale fait le choix au niveau national de réajuster les dotations horaires des lycées en matière d'enseignements facultatifs.

Cette annonce ne pouvait qu'être accueillie avec satisfaction car allant dans le sens de l'égalité de traitement des élèves de l'Enseignement Agricole Public ([EAP](#)) - là où certaines autorités académiques faute de moyens suffisants en étaient venues à ne plus assumer ces financements....

- or, courant février, le [DRAAF-SRFD](#) Centre, notre autorité académique, informe les directions d'établissement et les personnels d'un abaissement « mécanique » de notre volume de dotation régionale consacré au facultatif (de 3564h en 2017 à seulement 2628h pour 2018) - celui-ci ne concernant plus seulement les options facultatives, mais englobant désormais ces dernières avec les sections sportives et les sections européennes...

- depuis fin février, les représentants des personnels n'ont eu de cesse de contester dans les instances régionales et nationales (CTREA, CREA, [CTEA](#)) cette mesure totalement injuste, car là où le bât blesse c'est que la région Centre et ses établissements se retrouvent de fait à faire les frais de cette mesure de réajustement et en particulier concernant son offre d'options, avec en l'état une option de moins (en volume horaire - soit 108h) par [LEGTA](#) et une suppression pure et simple sur 2 lycées professionnels agricoles...

Cette orientation est d'autant plus inacceptable qu'en matière d'options facultatives notre région a toujours été exemplaire, avec la mise en place d'une offre strictement conforme aux moyens alloués par l'administration centrale - avec une offre minimum mais stable, lisible et financée !

- courant mars-avril, l'ensemble des Conseils d'Administration des établissements de la région ont voté à l'unanimité des vœux demandant le rétablissement de ces financements, seuls à même de garantir aux élèves le choix d'options qui leur est dû !

- depuis... réponse constante du DRAAF-SRFD... aucune ; si ce n'est que notre région fait en réalité les frais de la globalisation de ces heures sur le facultatif et en particulier du fait que nous avons su développer une offre de sections européennes - toujours au bénéfice de nos élèves et dans le cadre réglementaire fixé - dans l'ensemble de nos lycées...

Cette perspective - qui n'a pas été infirmée jusque là par l'autorité académique - est pour les personnels comme les usagers de nos établissements publics inacceptable en ce sens que :

1. l'offre d'options facultatives n'est pas facultative pour les lycées qui ont l'obligation de la proposer aux élèves, ce qui a été fait lors des journées portes ouvertes de l'ensemble de nos lycées comme chaque année...

2. cette offre conditionne pour partie et en tout état de cause contribue significativement à la capacité de recrutement des lycées, qui à défaut verraient inmanquablement leurs structures fragilisées (gels de classes entrantes à court terme, puis fermeture de cycles supérieurs à moyen terme...)

3. notre offre d'options en région Centre est équilibrée et cohérente - participant des projets des établissements et de l'orientation vers nos filières respectives (production, aménagement, services...)

4. une coupe claire dans nos options conduirait nos [EPL](#) à chercher à compenser directement sur leurs fonds propres ou par report de tout ou partie du coût sur les familles comme dans certaines [régions](#) où cette déréglementation s'était imposée...

En conséquence, nous, personnels comme usagers rassemblés, nous opposerons, comme nous avons déjà su le faire par deux fois en

2010 et 2015, à ces velléités, et demandons à notre DRAAF-SRFD de renégocier avec la [DGER](#) le complément de dotation nécessaire au maintien de l'ensemble de notre offre - options, sections sportives et européennes.